

Au Chili comme en France ?

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 21 décembre 2006

La présidente socialiste chilienne, Michelle Bachelet, a défendu en début de semaine le projet de son gouvernement de distribuer la pilule du lendemain, une pilule potentiellement abortive, au nom de la « justice sociale », arguant qu'il fallait donner à toutes les femmes chiliennes la même qualité d'accès aux contraceptifs.

Elle-même médecin pédiatre ayant exercé dans des zones déshéritées, Michelle Bachelet soutient le plan de son exécutif de faire distribuer gratuitement et anonymement la pilule surdosée en oestrogènes à toutes les jeunes femmes de 14 ans et plus qui en feraient la demande. C'est ce surdosage qui donne à la pilule du lendemain son caractère abortif dès lors qu'elle crée un environnement hostile à l'implantation d'un embryon fécondé.

En fait, il s'agit d'exporter vers ce pays catholique, qui a inscrit le respect de toute vie humaine dans sa Constitution, une politique qui a déjà cours en France par l'oeuvre de Ségolène Royal...

On notera à cette occasion les fortes paroles du Père Marcos Burzawa, directeur du vicariat pour la famille de l'archevêché de Santiago, qui a déploré le manque de respect des droits des parents qu'entraînerait une telle mesure, en les « privant de leur rôle de premiers éducateurs et tuteurs de leurs enfants ». Des hommes politiques pro-vie précisent que la mesure servirait de cheval de Troie pour la légalisation de l'avortement, et nombre de maires ont courageusement décidé de résister à la nouvelle obligation qui pourrait leur être faite de participer à ce programme.

Il faut rappeler à cette occasion que nombre de méthodes contraceptives présentées comme anodines par rapport à l'avortement sont par nature ou bien occasionnellement abortives : c'est le cas du stérilet qui empêche la nidation, et de la pilule, spécialement la mini-dosée, qui comporte un effet anti-nidatoire en cas d'échec d'empêchement de l'ovulation.